

Règlement des concours – Heel Belgium

1. Généralités

- 1.1 Ce règlement des concours comprend les conditions générales pour les concours qu'organise Heel Belgium SA dont le siège social est situé à 9031 Drogen, Booiebos 25.
- 1.2 Pour chaque concours, des conditions supplémentaires spécifiques (p. ex. concernant la durée, le prix à gagner, la désignation du gagnant, le contact avec le gagnant) peuvent s'appliquer. Si une ou plusieurs conditions spécifiques du concours dérogent des conditions générales de participation, ces conditions spécifiques du concours prévalent sur les conditions générales.
- 1.3 La participation à un concours implique l'acceptation inconditionnelle du présent règlement des concours.

2. Participation

2.1 Conditions de participation pour les concours de Heel Belgium SA :

Les participants doivent être domiciliés en Belgique et doivent avoir une adresse et une adresse e-mail valables. L'adresse e-mail doit être complétée sur le formulaire du concours. Les collaborateurs de Heel Belgium SA et les membres de leur famille domiciliés à la même adresse ou des entreprises partenaires ayant coopéré au concours ne peuvent pas participer.

Les mineurs (moins de 16 ans) peuvent participer à un concours avec l'autorisation d'une personne exerçant l'autorité parentale sur eux. Toutefois, le tuteur sera la personne qui participe au nom du mineur. Si un mineur participe en son nom, nous ne supposons pas qu'il ait reçu la permission de participer.

Les mineurs devront donner leur permission explicite à Heel Belgium SA pour l'utilisation ultérieure de leurs données dès leur seizième anniversaire.

Si ces conditions de participation ne sont pas satisfaites, Heel Belgium SA a le droit d'exclure le participant de manière unilatérale et sans notification préalable.

2.2 La participation à un concours n'implique aucune obligation d'achat.

2.3 Afin de tenter leur chance pour remporter le prix du concours, les participants doivent répondre aux questions du concours et à la question subsidiaire, et compléter les données personnelles requises, sur le formulaire de concours prévu à cet effet. Ce formulaire de concours sera mis à disposition sur une page Internet prévue à cet effet. Seuls les formulaires de participation entièrement complétés et reçus avant la fin du concours seront pris en compte.

2.4 Chaque participant ne peut introduire qu'un seul formulaire de concours et n'a donc droit qu'à une participation à titre personnel par concours. Si plusieurs réponses ou plusieurs formulaires sont envoyés, Heel Belgium SA ne tient compte que de la première réponse ou du premier formulaire envoyé, indépendamment du droit de Heel Belgium SA d'appliquer l'article 3.3 de ce règlement des concours.

2.5 Heel Belgium SA n'est pas responsable de toute tentative infructueuse de participer au concours (p. ex. en cas de perte de données (personnelles) pour des raisons techniques). Heel Belgium SA ne peut pas être tenue pour responsable si le concours est reporté, écourté ou retiré.

2.6 Heel Belgium SA se réserve le droit de modifier à tout moment les dispositions du règlement/ le règlement du concours, si nécessaire. En cas de conflit, les dispositions légales primeront toujours. Le cas échéant, l'ancien règlement des concours reste valable pour les concours encore en cours à ce moment-là.

3. Modalités du concours

3.1 Le gagnant est celui qui a répondu correctement au plus grand nombre de questions. En cas d'égalité, le gagnant sera déterminé sur la base de la réponse à la question subsidiaire.

3.2 Si plusieurs gagnants peuvent être désignés après la prise en compte de la question subsidiaire, une question subsidiaire supplémentaire sera posée jusqu'à ce qu'un gagnant puisse être désigné.

3.3 Heel Belgium SA surveille le bon déroulement du concours. En cas de non-respect de toutes les conditions du règlement ou d'abus, de mensonge, de tromperie ou de mauvaise foi, Heel Belgium SA peut exclure le participant en question du concours et d'éventuels autres concours de Heel Belgium SA.

3.4 Chaque gagnant est personnellement averti par e-mail du prix gagné. Ce mail comprend aussi les instructions supplémentaires pour recevoir le prix.

3.5 Un seul prix est attribué au maximum par adresse.

3.6 Les prix ne sont en aucun cas échangeables ou convertibles en espèces. Le prix n'est attribué ou remis qu'au gagnant, qui devra prouver son identité. Le participant perd le droit à son prix, s'il n'a pas répondu au mail de félicitations dans les deux semaines. Il perd aussi son droit au prix si les coordonnées spécifiées s'avèrent insuffisantes, incomplètes ou erronées. Dans ces cas, Heel Belgium SA peut décider de désigner un autre gagnant pour le prix. Ce sera alors le participant ayant obtenu le meilleur résultat, après participant éliminé.

3.7 Heel Belgium SA s'engage à remettre le prix au gagnant, mais n'est pas responsable d'éventuels manquements de la poste et/ou des entreprises de courrier express lors de la livraison (comme un retard, des dommages, une grève ou une perte). Si les prix sont envoyés par recommandé, Heel Belgium SA ne peut pas non plus être tenue pour responsable de dommages, d'une perte ou d'un retard quand le gagnant ne récupère pas le prix.

3.8 Heel Belgium SA n'est pas responsable des incidents qui résulteraient de l'acceptation du prix par le gagnant. Heel Belgium SA ne peut pas non plus être tenue pour responsable de tout défaut du prix ou si le prix ne satisfait pas aux attentes.

3.9 Les litiges concernant le concours seront tranchés par Heel Belgium SA. Les décisions sont incontestables, définitives et contraignantes pour tous les participants.

4. Respect de la vie privée

Veillez vous référer à notre politique relative à la protection de la vie privée pour la version détaillée. Ci-dessous, vous trouverez quelques points essentiels de la déclaration.

4.1 Les données à caractère personnel des participants, rassemblées par Heel Belgium SA à l'occasion de l'inscription pour ce concours, sont traitées conformément à la réglementation en vigueur au moment du concours concernant la protection des données à caractère personnel :

- Nom
- Prénom
- Adresse électronique
- Sexe
- Âge
- Adresse IP

4.2 En participant et en acceptant ce règlement, chaque participant donne sa permission à Heel Belgium pour le traitement de ses données personnelles. Ces données seront utilisées pour informer le participant en fonction du concours, pour envoyer des bulletins d'information, pour offrir des promotions et des réductions et gérer le suivi connexe et pour contacter le participant dans le cadre d'une enquête de satisfaction client. Toutes les données seront conservées pendant sept ans.

4.3 Par sa simple participation, chaque participant autorise Heel Belgium SA, de manière explicite et inconditionnelle, à publier son nom.

4.4 Les participants ont accès à ces données et peuvent à tout moment s'opposer via dpo@heel.be au traitement de leurs données par le biais d'une demande écrite avec en annexe une copie de la carte d'identité. Le participant a aussi le droit de faire modifier, corriger ou supprimer ses données.

5. Validité

Si une disposition du présent règlement devait être déclarée invalide ou inapplicable, cela n'affectera pas la validité ou le caractère exécutoire des autres dispositions.

6. Législation applicable et compétence

Le droit belge s'applique à tous les aspects du présent règlement. Les tribunaux de Gand sont exclusivement compétents pour tous les litiges directement ou indirectement liés à ce règlement